

PROCÉDURE POUR LES RÉSERVISTES (ÉQUIPES ADULTES SEULEMENT)

1. Chaque équipe a droit à deux (2) réservistes par équipe maximum (joueuse ou gardienne de but) sur leur carton d'équipe.
2. Chaque réserviste doit payer 100\$ et remplir le formulaire d'inscription. Ceci inclus:
 - A. l'accès à toutes les pratiques de l'équipe
 - B. deux parties
 - C. les frais d'affiliation à Ringuette Québec
3. Chaque réserviste doit aussi fournir un chèque de 100\$ daté du 1er Avril. Ce chèque sera encaissé si une joueuse ne paye pas les parties supplémentaires et ce même si le montant dû est inférieur à 100\$. Le chèque ne sera pas encaissé si les parties sont payées à temps.
4. Chaque réserviste doit fournir le chèque de dépôt de chandail (120\$).
5. Pour toutes les parties supplémentaires, la réserviste doit payer 20\$ par partie jouée jusqu'à concurrence du montant complet qu'elle aurait dû payer pour l'inscription régulière après le 1^{er} août. *
6. Vous devrez garder l'ensemble de vos feuilles de parties et les fournir au C.A., en même temps que le paiement, à deux moments pour prouver la présence/absence des réservistes:
 - A. après la dernière partie du mois de décembre
 - B. après la dernière partie de l'année
7. Si les équipes ne sont pas en mesure de fournir les feuilles de partie, les joueuses seront comptées comme présentes et devront payer les frais de 20\$.
8. Les joueuses doivent payer les mêmes frais pour les tournois/événements payés par l'Association c'est-à-dire le tournoi de Longueuil (si applicable) et le championnat provincial (si applicable).
9. Les autres tournois sont laissés à la discrétion des équipes.
10. Afin de faciliter la communication, chaque équipe doit identifier une joueuse/entraîneur avec qui le C.A. pourra faire affaire pour le paiement des réservistes et la remise des feuilles de partie.

* incluant les montants à ajouter pour le A (40\$) et les joueuses de l'extérieur (25\$) si applicables.